

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Présents : René CURLY – Jean Luc LEGRAND, Christian CHAMBARD, Jean François DUMONT, Édith GRILLE, Marcel DODET, Philippe POUTHIER, Séverine SERGEANT,, Jean René CURLY, Christophe GAINET, Valérie ISARTE.

Représentée : Jenny LECOMTE donne pouvoir à Jean Luc Legrand,

Excusée : Lucie FACON.

Absente non excusée : Flora MAUTI.

Le maire ouvre la séance à 20h30

État Civil :

Décès de Monsieur Laïb SERSOUB

Mariage IKLAF / MOTAOUAKIL

Le Maire donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal. Aucune remarque de la part des conseillers présents.

Approbation du compte administratif 2015 de la commune et des budgets annexes.

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de René CURLY - Maire - délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		264 433,72 €	7 807,43 €		7 807,43 €	264 433,72 €
Opérations de l'exercice	297 484,67 €	377 684,74 €	189 530,48 €	38 288,93 €	487 015,15 €	415 973,67 €
TOTAUX	297 484,67 €	642 118,46 €	197 337,91 €	38 288,93 €	494 822,58 €	680 407,39 €
Résultat de l'exercice		80 200,07 €	151 241,55 €		71 041,48 €	
Reste à réaliser						
Part affectée à l'investissement	7 807,43 €				7 807,43 €	
Totaux Cumulés	305 292,10 €	642 118,46 €	197 337,91 €	38 288,93 €	502 630,01 €	680 407,39 €
Résultats définitifs		336 826,36 €	-159 048,98 €			177 777,38 €

Budget ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		36 769,97 €		31 556,63 €		68 326,60 €
Opérations de l'exercice	103 876,40 €	86 256,27 €	21 211,01 €	26 564,00 €	125 087,41 €	112 820,27 €
TOTAUX	103 876,40 €	123 026,24 €	21 211,01 €	58 120,63 €	125 087,41 €	181 146,87 €
Résultat de clôture	17 620,13 €			5 352,99 €	12 267,14 €	
Reste à réaliser						
Part affectée à l'investissement						
Totaux Cumulés	103 876,40 €	123 026,24 €	21 211,01 €	58 120,63 €	125 087,41 €	181 146,87 €
Résultats définitifs		19 149,84 €		36 909,62 €		56 059,46 €

Budget CCAS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		559,66 €			- €	559,66 €
Opérations de l'exercice	36,00 €	- €			36,00 €	- €
TOTAUX		- 36,00 €			- €	- 36,00 €
Résultat de clôture		523,66 €			- €	523,66 €
Reste à réaliser					- €	- €
Totaux Cumulés	- €	523,66 €			- €	523,66 €
Résultats définitifs		523,66 €			- €	523,66 €

Monsieur René CURLY quitte l'assemblée et donne pouvoir à Jean François DUMONT – 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal ADOPTE les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes de l'exercice 2015 à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2015 de la commune et des budgets annexes

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur CURLY – Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui

de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés pour l'exercice 2015, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur René CURLY quitte l'assemblée et donne pouvoir à Jean François DUMONT – 1^{er} adjoint.

Budget Primitif communal 2016 vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016 dans les conditions ci-dessous :

Taxe d'habitation	7.37%
Taxe Foncière bâtie	14.11%
Taxe Foncière non bâtie	22.81%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Vote les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	7.37%
Taxe Foncière Bâtie	14.11%
Taxe Foncière non bâtie	22.81%

Budget primitif communal 2016 Indemnités des élus :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les coefficients rapportés à l'indice 1015 pour l'année 2016. Au regard de la loi fixant l'indemnité du Maire au maximum de 31% de l'indice 1015, celle-ci correspond déjà à ce maximum prévu de l'indice de 1015. En conséquence, aucune augmentation n'est à prévoir.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le maire propose au conseil municipal de passer en créances en non-valeur un montant de 1595.34€. Ces créances correspondent à des sommes impayées par des particuliers pour la location du logement communal, de la salle polyvalente ou des tickets de cantine pour les années 2006 à 2009. Tous les moyens ont été mis en œuvre par la trésorerie pour tenter de recouvrer ces sommes, sans succès. **Adopté à l'unanimité.**

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016 : affectation du résultat

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de M René CURLY – Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2015

Constate un excédent de fonctionnement global de **336 826,36€**

• Solde d'exécution d'investissement Excédent ou déficit d'investissement de clôture (A)	-159 048,98€
• Restes à réaliser en investissement : - Recettes (B) - Dépenses (C)	
• Besoin de financement (A+B-C)	159 048,98€

Décide, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :	
• A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	177 777,38€
• En recettes d'investissement C/1068	159 048,98€
	336 826,36€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le Budget Primitif 2016 de la commune. Celui-ci s'équilibre comme suit

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 589 186,38€
 - Recettes : 589 186,38€

- Section d'investissement
 - Dépenses : 534 751,98€
 - Recettes : 534 751,98€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2016 de la commune, tel que présenté ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 : Affectation du résultat

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de M René CURLY – Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2015

Constate un excédent de fonctionnement global de **19 149,84€**

• Solde d'exécution d'investissement Excédent ou déficit d'investissement de clôture (A)	36 909,62€
• Restes à réaliser en investissement : - Recettes (B)	€
- Dépenses (C)	€
• Besoin de financement (A+B-C)	0.00€

Décide, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :	
• A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	19 149,84€
• En recettes d'investissement C/001	36 909,62€
	56 059,46€

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXE 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les budgets primitifs annexes 2016 comme suit :

Assainissement 2016 :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 82 887,86€
 - Recettes : 82 887,86€

- Section d'investissement
 - Dépenses : 77 094,28€
 - Recettes : 77 094,28€

Nouveau Lotissement

- Section de fonctionnement
 - Dépenses 432 332,00€
 - Recettes 432 332,00€

- Section d'investissement
 - Dépenses 216 166,00€
 - Recettes 216 166,00€

CCAS 2016 :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 523,66€
 - Recettes : 523,66€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte les budgets primitifs annexes 2016 assainissement, nouveau lotissement et CCAS tels que présentés ci-dessus.

CONTRAT AIDÉ DE M. LANAUD

Le conseil municipal accepte de reconduire le contrat de M. LANAUD – employé communal. **Accepté à l'unanimité.**

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Maire propose à l'assemblée une modification du régime indemnitaire du personnel administratif de la commune par la mise en place de l'Indemnité d'exercice des préfectures. La mise en place de cette indemnité est acceptée avec **10 Pour et 2 abstentions.**

EMPLOI D'ÉTÉ

Le Maire propose le recrutement d'un emploi d'été pour une durée de trois semaines en août 2016. La création de cet emploi d'été est **acceptée à l'unanimité.**

INDEMNITÉ DU TRÉSORIER

Le Maire propose de reconduire le taux de 75% de l'indice de l'indemnité du trésorier. Cette proposition est acceptée avec **11 Pour et 1 abstention**

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter le cabinet du sénateur Barbier pour l'obtention d'une subvention de 6 000€ ainsi qu'une subvention au conseil départemental dans le cadre des travaux du cimetière. Le conseil municipal **accepte cette demande à l'unanimité.**

PRÊT BANCAIRE : Extension du cimetière

Afin de financer les travaux d'extension du cimetière, la commune a besoin d'emprunter un montant de 150 000 €. Quatre banques ont été sollicitées :

- Crédit Mutuel
- Crédit Agricole
- Caisse d'Épargne
- Banque Populaire

La Banque populaire a été retenue à l'unanimité par le conseil municipal suite à un coût de crédit moins important au global.

MODIFICATION DES TARIFS

Salle polyvalente : suite à la facturation du ramassage des ordures ménagères pour les bâtiments publics de la commune par la communauté d'agglomération du Grand Dole, le Maire propose de répercuter une partie de cette taxe sur les tarifs de locations de la salle polyvalente de la manière suivante :

- Augmentation de 20.00 € du tarif de location de la salle aux particuliers.
- Augmentation de 10.00 € du tarif de location de la salle aux associations (manifestation payante).

Augmentation du tarif acceptée à l'unanimité.

Restaurant scolaire : Le Maire propose d'augmenter le tarif de la restauration scolaire de la manière suivante :

- Augmentation de 10 centimes de 4.35 € et 4.45 € pour le repas enfant
- Augmentation de 50 centimes de 6.00 € à 6.50 € pour le repas adulte.

Le principe de l'augmentation ainsi que les deux nouveaux tarifs sont **adoptés à 9 Pour et 3 abstentions.**

L'augmentation des deux tarifs est **acceptée avec 9 Pour et 3 abstentions**

Concession cimetière : Le Maire propose d'augmenter les tarifs des concessions du cimetière de la manière suivante :

- Augmentation de 30.00 € de 170,00 € à 200,00 € pour la concession trentenaire d'une tombe
- Augmentation de 50,00 € de 250,00€ à 300,00€ pour la concession trentenaire d'une case en columbarium.

L'augmentation est acceptée à l'unanimité.

ONF :

Le Maire informe le conseil municipal sur les parcelles de bois qui seront exploitées en 2016 :

Vente de bois dans les parcelles 16 et 17 (170m³ de chênes), parcelles 9 (58m³ de chênes), parcelle 28 (19m³ de chênes), parcelles 6 et 22 (50m³ de chênes), parcelle 98 (67m³ de chênes).

L'affouage pourra être réalisé dans les parcelles 6 et 22 par l'éclaircie d'arbres debout et par les branchages des chênes coupés soit environs 350 stères et 180 stères.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme Grille informe le conseil sur les différentes manifestations prévues en 2016 :

- 8 mai : tournoi de pétanque
- 19 juin : repas champêtre
- 4 septembre : trente clochers.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23 H 00

Fait à Villette-lès-Dole, le 12 AVRIL 2016
Le Maire, R. CURLY